

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2020

Présent-e-s	M.	Martin BARCELLINI, Président
	M.	Nicolas FOURNIER, Vice-Président
	M.	Paul EUGSTER
	M.	Xavier FRANCEY
	Mme	Cornelia FROIDEVAUX
	M.	Quentin KNIGHT
	M.	Jean-Claude KORMANN
	Mme	Céline KUNZ
	M.	Johann LEUTWYLER
	M.	Christian MARTI
	M.	Félicien MAZZOLA
	M.	Pierre-Alain MOTTIER
	Mme	Julie PERADOTTO
	M.	Frédéric REVERCHON
	Mme	Nicole ROEHRICH
	Mme	Isabelle STOFFEL
Mme	Yvette TORNARE	
M.	Vincent TOURNIER	
Excusé-e-s	Mme	Julie RIEDER
Conseil administratif	Mme	Elisabeth GABUS-THORENS, Maire
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative
	Mme	Nathalie Von GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative
Verbaliste	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assistent	Mme	Elena GIARIO, Co-Secrétaire-générale
	M.	Olivier MORAND, Co-Secrétaire-général

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2020
3. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du nouveau CM du 2 juin 2020
4. Communications du bureau
5. Communications des commissions
6. Communications du Conseil administratif
7. Local de vote : Election du-de la Président-e, du-de la suppléant-e du-de la Président-e, du-de la Vice-Président-e, du-de la suppléant-e du-de la Vice-Président-e pour 2021
8. P DM 876 – Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 139'870.- pour les charges de personnel liées aux rappels de cotisations CAP
9. P DM 880 – Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques
10. P DM 882 – Projet de délibération pour les comptes 2019 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
11. P DM 883 – Projet de délibération pour les comptes 2019 de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite enfance à Confignon
12. P DM 879 – Projet de délibération pour l'acquisition d'un véhicule et accessoires (remorque et motofaucheuse) d'un montant de CHF 79'500.-TTC
13. P DM 884 – Projet de délibération quant à la position du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
14. P DM 885 – Taxe professionnelle 2021
15. P DM 886 – Projet de délibération quant à la proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
16. Proposition de Motion M 147 – *100% biologique/zéro pesticides*, présentée par Félicien Mazzola, Julie Peradotto et Vincent Tournier
17. Proposition de Motion M 148 – *L'Aire, poumon de Confignon*, présentée par Félicien Mazzola, Julie Peradotto et Vincent Tournier
18. Proposition de Motion M 149 – *Urgence climatique et gestion des déchets : vive les « R »*, déposée par Félicien Mazzola, Vincent Tournier et Julie Peradotto
19. Proposition de Motion M 153 – *Remplacement des arbres et arbustes abattus le long du chemin Pontverre et autour de la salle communale*, déposée par Frédéric Reverchon
20. Proposition de Motion M 154 – *Pour le suivi de la qualité de l'eau et de l'Aire*, déposée par Frédéric Reverchon
21. Proposition de Motion M 156 – *Pour la création d'une police municipale sur la commune de Confignon*, déposée par Xavier Francey, Nicole Roerich et Isabelle Stoffel
22. Pétition PE – *Sauvons les arbres de Cressy-Confignon !* à l'intention du CM de Confignon
23. Questions
24. Question écrite QE 146 – *Publicité dans l'espace public, quid des campagnes politiques ?*, déposée par Voix de Gauche
25. Question écrite QE 150 – *Rémunération et taux d'activité professionnelle des Conseillères administratives*, déposée par Voix de Gauche
26. Question écrite QE 151 – *Adjudication du mandat d'architecte pour la réhabilitation de l'annexe de la mairie*, déposée par Frédéric Reverchon
27. Question écrite QE 152 – *Demande de désaffectation du domaine public communal dans le cadre du projet de construction DD 111'265*, déposée par Frédéric Reverchon
28. Question écrite QE 155 – *Construire : pourquoi ? Pour qui ?* déposée par Demain Confignon
29. Propositions individuelles et divers

Le **Président** ouvre la séance du 22 septembre 2020 et informe que Mme Rieder s'est excusée. Nous sommes donc 18.

1. Approbation de l'ordre du jour

M. Barcellini propose de voter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2020

Le **Président** indique que seules 5 personnes étaient présentes à cette date et pourront donc voter ce point.

Le procès-verbal du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du nouveau CM du 2 juin 2020

Le procès-verbal du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

4. Communications du bureau

M. Barcellini commence par une remarque générale, à savoir le respect de la règle d'envoi des documents quelques jours avant la séance, afin de pouvoir se préparer. Le bureau souhaite se tenir à cette gouvernance.

- Trois résolutions/motions sont en suspens des séances précédentes et il demande aux présidents des commissions concernées d'en prendre note : 1) résolution 145 PDCOM version O, 2) motion 144 « Souriez, vous êtes filmés », 3) motion 140 « Espaces verts aux Cherpines et au Vuillonex ».

- Billets à disposition pour les conseillers municipaux intéressés à voir les matches du Signal Bernex.

- Régie Rosset : immeubles sis Rampe de Chavant 2-24 : nombreux courriers de résidents se plaignant du bruit et de diverses incivilités. Le courrier demande d'organiser une nouvelle séance avec M. Borloz (pétanque), le secrétaire général et les administrateurs des PPE.

- Courrier du 18.09.20 comportant 22 signatures d'habitants de Cressy relatif au préau de l'école et sollicitant notre aide pour régler les problèmes de bruit et de littering. (La CFAS a déjà reçu la police il y a 15 jours et le CA va également en parler un peu plus tard).

- Planning des séances CM 2020-2021 : le **Président** propose de passer au vote de ces dates.

M. Kormann regrette de ne pas avoir reçu la proposition du bureau le 09.09.20 comme prévu, avant soumission de ce soir. Le **Président** prend note de ce commentaire et passe au vote.

Le calendrier des dates du CM est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

- Prises de PV dans les commissions : le CA propose pour 2020 un soutien pour quelques séances et pour 2021, une proposition sera faite avec intégration au budget.

- Le **Président** mentionne avoir reçu **3 courriers** : 1) de l'ASC relatif à l'Académie de football aux Evaux ; 2) un courrier de l'ANPVA relatif à la création d'un périmètre naturel pour protéger les rives de l'Aire et 3) un courrier relatif au bruit dans le vallon de l'Aire.

- Le **Président** précise que pour s'adresser à la commune, il faut utiliser l'adresse sg@confignon.ch ou le n° de tel 022 850 93 93 et pas directement aux personnes de l'administration. Deux exceptions néanmoins : N. Demierre pour l'organisation politique et E. Giario. Un tableau explicatif sera fourni.

5. Communications des commissions

▶ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey informe que la commission s'est réunie le 07.09. pour une présentation de la police municipale de Bernex, ainsi qu'une présentation de la police cantonale. Puis, nous avons fait le point sur les attentes des commissionnaires en termes de sécurité. Pour sa part, il a informé que la motion « Souriez, vous êtes filmés », ainsi que la pétition pour un frein à l'endettement seront traitées dès le budget travaillé. La c.a. en charge de la sécurité a par ailleurs transmis divers chiffres relatifs à la sécurité.

▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie les 23.06, (2x) et 01.09. pour un tour des enjeux actuels et à venir et profiter de l'expérience de M. Rodriguez. Puis, le 15.09, une séance a été consacrée au PDCom, avec un chapitrage par thème. Le 1^{er} volet consacré à la mobilité a été abordé avec l'audition du mandataire Transitec. (cf. documents sur CMNet).

▶ Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

M. Reverchon indique que la commission s'est réunie le 08.09. Elle a principalement traité du cahier des charges, du fonctionnement, et les membres ont pris connaissance des dossiers en cours. Suivi d'un tour de table autour des enjeux et des problématiques (déchets, énergie, abattage d'arbres, implication des habitants notamment).

▶ Commission constructions et équipements (CCE)

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 08.09., elle a principalement consisté en une présentation des membres, de MM. Morand et Bianco, ainsi que du cahier des charges de la commission. Enfin, elle a pris connaissance des dossiers en cours aussi bien que de ceux en élaboration ou en stade de projets. La prochaine séance est prévue pour le 13 octobre 2020.

▶ Commission de la culture et communication (CCC)

Mme Tornare informe que la commission s'est réunie le 01.09. et a abordé les thèmes suivants : le cahier des charges, le fonctionnement du Conf'ilien et du site internet, de sa complexité, ce qui a été l'occasion de se rendre compte que celui-ci n'était pas sécurisé. Puis une présentation du programme culturel de l'automne a été faite (cf. PV de la séance CCC pour avoir les dates). Enfin, les projets en cours ont été discutés, avec un accent sur l'exposition intercommunale et transfrontalière des artistes locaux qui se déroulera le long de l'Aire. Enfin le projet de l'annexe de la Mairie nous a été présenté et une discussion autour des appels d'offres, de l'architecte, des accès et de la sécurité a pris place.

▶ Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSSV)

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 15.09. avec une présentation des activités rattachées au dicastère social (jeunesse, aînés et aides sociales individuelles). Un cahier des charges a été défini et une présentation du processus de naturalisation a été faite. Au niveau communal, un préavis revient au CA pour les jeunes jusqu'à 25 ans, puis au CM au-delà. La commission sociale examine les dossiers préalablement instruits par le canton et la Confédération et délivre un préavis, validé par le CM. D'autre part, une discussion a été menée sur la politique sociale de la commune, avec un éclairage sur la Fondation du logement.

Enfin, 2 communications : 1) les promotions citoyennes auront lieu le 12 novembre à la salle communale et 2) la tournée des aînés (> 85 ans) pour laquelle les c.m. sont priés de s'inscrire sur une liste de visites à faire.

▶ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la FPE s'est réunie le 2 septembre. Le travail de la fondation a été expliqué, puis la situation COVID a été examinée, notamment les difficultés engendrées pour les crèches. En conclusion, elle peut néanmoins affirmer que la crèche a un fonctionnement sain et que la liste d'attente est fournie.

▶ **Fondation du logement (FL)**

M. Von Gunten-Dal Busco informe que la FL s'est réunie le 23 juin pour une présentation des membres et des immeubles et la répartition des fonctions de chacun. Puis une séance s'est tenue le 04.09. pour traiter des affaires courantes et de la politique d'entretien des appartements vacants, ainsi que de la page internet de la FL.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens indique que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Eaux (FE)**

Mme Von Gunten-Dal Busco informe que la Fondation s'est réunie 4x. Le 19 juin pour une présentation des comptes et leur validation, ainsi qu'une discussion relative à l'Académie du Servette. Puis, le 21.08., le Conseil a traité du chantier du restaurant actuellement en cours et le 03.09., la séance a été formellement consacrée au changement de législature. Enfin, le 15.09. le Bureau s'est réuni pour traiter du projet de budget et a poursuivi les discussions relatives à l'Académie du Servette.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Von Gunten-Dal Busco informe que le CIV s'est réuni le 15.09. pour étudier le projet de budget 2021 et traiter des affaires courantes.

6. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens tient tout d'abord à préciser que les dates du CM étaient sur CMNet. Puis, elle propose de présenter M. Olivier Morand qui remplacera M. Rodriguez en tant que co-secrétaire général en charge de l'aménagement et de la technique.

- Abattage de 26 arbres à Cressy : elle informe avoir été interpellée cet été sur ce sujet et propose un bref historique. Le terrain en question est situé en ZD destiné au logement à Cressy. Il ne s'agit en aucune façon d'une zone de forêt. Sur cette parcelle, un promoteur immobilier a obtenu une autorisation. Le 17 mars 2019, elle a reçu un courrier d'une habitante qui précisait que le PLQ concerné prévoyait la conservation des arbres et demandait que l'autorisation obtenue soit respectueuse de cet élément. Le CA s'est alors saisi de cet objet, a retrouvé l'ancien PLQ qui

date de 1995 et qui prévoyait la préservation d'un cordon boisé sur une partie du terrain. Le CA a alors décidé d'interpeller le département pour connaître sa position. Selon l'expertise du département, certains arbres méritaient d'être conservés, les autres étaient malades. Quant à l'expertise de la personne de Cressy, elle concluait que les arbres étaient sains. En juin 2019, le CA a écrit à l'habitant pour lui transmettre l'ensemble des éléments décrits ci-dessus, ainsi que le préavis de l'OCAN demandant aux opérateurs de respecter le PLQ en reconstituant le cordon boisé. Suite à ce courrier, l'habitant a déposé un recours et de ce fait, tenant compte de la séparation des pouvoirs, le CA a cessé de s'occuper du dossier. Un exécutif ne peut intervenir dans une procédure en cours. En conclusion, il n'y a jamais eu de pétition adressée au CA, bien qu'elle ait été adressée aux tribunaux et à d'autres instances.

- Rapport administratif et financier : il vous a été transmis par courriel et il n'y aura désormais plus de rapport papier, dans un souci de développement durable.
- Situation à Cressy : le CA a reçu plusieurs lettres d'habitants importunés par le bruit dans ce quartier. Une séance s'est tenue à Cressy avec Mme Uldry Frossard, les APM, la police municipale, la FASE et les habitants ayant écrit. Chacun s'est exprimé et il a été décidé d'organiser une rencontre avec les jeunes et la population de Cressy. Entre-temps, le local mis en gestion accompagnée sera fermé et parallèlement, la police cantonale a prévu de faire des interventions sur le territoire, si besoin. La situation est donc prise au sérieux.
- Motion 143 accueil d'urgence : des négociations ont eu lieu entre le canton, la VdG, les communes et les associations concernées. Un avant-projet de loi est en discussion qui modifie la LRT1 (partage de compétences entre le canton et les communes). A suivre.
- Activités d'été : elles se sont déroulées à satisfaction, puisque le centre aéré de Bernex a accueilli 10 jeunes de Confignon pendant 5 semaines, avec un bon retour des parents. De même pour les 2 semaines multisports et l'atelier de dessin de M. Lambercy.
- Croix-Rouge, mention Liban : le CA a débloqué une aide extraordinaire de CHF 2'320.-, soit 0.50 cts par habitant.
- Culture : une conférence scientifique du Musée d'histoire naturelle se tiendra le 24 septembre, à l'aula de l'école de Confignon. Puis, le 08.10.20 aura lieu une projection de film dans le cadre de « La semaine de la démocratie » à la salle communale et une dictée publique aura lieu le 15 novembre toujours à la salle communale.

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe que Mme Khaghani a donné naissance à un petit garçon et sera de retour de son congé maternité à la mi-janvier. C'est notre mandataire, M. Hess qui gère les paiements dans l'intervalle. Puis, M. Rodriguez qui supplée à l'absence de Mme Khaghani pour les questions budgétaires, travaillera à 80% jusqu'au 30.09, puis à 50% jusqu'à fin novembre. Enfin en complément à la présentation de M. Morand faite précédemment, elle souhaite ajouter qu'il est architecte EPFL de formation, était secrétaire général adjoint à la commune de Meyrin, bénéficie d'une expérience dans la réalisation du quartier des Vergers et était à la VdG, chef du service aménagement et mobilité.

- Finances : en raison de la pandémie, les comptes 2019 ont été validés par le CA, selon l'arrêté du Conseil d'Etat. Les communes bénéficient d'un délai jusqu'au 31.12.20 pour approuver les comptes des Fondations. Pour Confignon, il s'agit des comptes des fondations du logement et de la petite enfance. Pour la Fondation des Evaux, leurs statuts ne précisent pas un vote formel du CM, mais ceci devrait être corrigé. L'ensemble des comptes des fondations et groupements se trouvent sur CMNet et les questions pourront être posées en CFAS, aussi elle se propose de communiquer simplement les résultats.

Fondation des Evaux : les charges s'établissent à 3'658'136.- et les revenus à 3'745'348.-, soit un résultat de 87'211.-. La participation pour Confignon est de 5%, soit 178'905.-.

Accueil familial de jour : nous ne disposons que du rapport du réviseur, les comptes seront donc réclamés. Néanmoins les indicateurs sont au vert.

CRI 201 : les charges s'élèvent à 399'885.61 de même que les revenus, puisque les coûts sont entièrement couverts par les communes de Confignon et Bernex, à raison de 30 et 70 % respectivement.

Protection civile Lancy-Cressy : les charges et revenus s'élèvent à 517'269.18, pour un résultat nul. La participation de Confignon est de 8,15%, soit 38'328.-, calculée en fonction du nombre d'habitants.

Centre Intercommunal de Voirie, CIV : les charges et revenus s'établissent à 353'962.33 pour un résultat nul. La participation de Confignon est de 10.93%, définie par les statuts.

- Planificateur financier des GP Cherpines-Vuillonex : M. Morand se propose de le comparer avec celui des Vergers, puisque c'est le même mandataire qui a travaillé pour Meyrin sur ce planificateur financier. Il sera intéressant de comparer le coût initial vs le coût réel et ce travail est en cours.
- Aménagement : pour le PLQ Vuillonex, à la suite du préavis du précédent CA, nous avons rencontré le 3 septembre l'Office de l'urbanisme, l'OCT et l'OCAN, pour discuter des conditions posées et du souhait des habitants de la commune pour un nouvel itinéraire de la tangentielle bus devant relier Bernex aux Cherpines, la relocalisation du club de tennis, l'intégration d'un espace dédié aux équipements publics pour la Maison des vies afin d'éviter de fixer des hauteurs de bâtiments et des gabarits dans le règlement du PLQ et la diminution de la densité. Ces questions seront discutées au COPIL du GP Bernex, en présence des CE et qui aura lieu le 6 octobre prochain.
- PLQ Cherpines : le CA a rencontré ces mêmes offices le 17 septembre et a défendu des périmètres plus importants pour les écoles primaire et secondaire 2, des espaces verts publics en adéquation avec l'urbanisation, des solutions de mobilité en cohérence avec le développement et la protection du vallon de l'Aire face à la pression des nouveaux quartiers. L'OCAN a initié une étude pour la planification intercommunale de l'espace rural afin de coordonner l'ensemble des acteurs.
- Courrier de l'ANPVA à M. Hodgers : copie reçue demandant l'élargissement de la zone de verdure et le recul des premiers immeubles situés au bord de l'Aire. Un COPIL est prévu le 27 octobre avec le CE.
- GD Cherpines : informe avoir été élue au CA en remplacement de M. Uong. Une 1ère séance s'est tenue le 9 juin pour discuter de la répartition des droits à bâtir, des sondages relatifs à la pollution des terrains et des locaux d'activités et mesures de mobilité au Rolliet. Les séances et l'AG prévues au mois d'octobre ont été reportées dans l'attente des décisions du COPIL du 27 octobre.
- PDCOM version 0 : il a été envoyé en commissions et une 1ère séance sur la mobilité a eu lieu le 15.09. Plusieurs séances sont prévues pour discuter de la stratégie de la zone rurale, du patrimoine, d'environnement et de beaucoup d'autres thèmes. Des ateliers de concertation avec les habitants et les associations auront lieu, probablement début 2021.
- Mobilité : réception d'un courrier de l'OCT pour la mise en conformité des zones 30. Le CA déposera prochainement une demande de crédit pour évaluer 3 zones 30 à Confignon et vérifier si la limite de vitesse est bien respectée et les aménagements suffisants. Elle profite de répondre ici à la question de M. Mazzola du 28 janvier dernier : le CA a répondu par écrit et le document se trouve sur CMNet. En résumé, la police cantonale avait déclaré ne pouvoir intervenir et mettre des radars en zone 30 si l'OCT n'avait pas délivré des certificats de conformité, aussi les communes vont solliciter ces certificats et pour Confignon, cela concerne 3 zones : Cressy, Confignon 1 et Confignon 3. Les bilans étant déjà réalisés sur les autres zones.
- Zone 30 suite : le CM a voté un crédit d'investissement pour créer une zone 30 sur les chemins Murcie, Marais, Praleta, Grands-Champs, Moulaz. L'autorisation de construire a été retenue du fait de nombreux ralentisseurs qui pourraient entraver la circulation des bus et des cyclistes en cas de fermeture du chemin de la Galaise dans le cadre du chantier du tram. La question se pose donc du plan de mobilité pour Confignon : pas la peine de mettre des ralentisseurs si la volonté est de fermer des chemins. A suivre et en discuter avec les communes voisines.

- Deux questions orales : 1) accélération de l'arrivée du LEX question de M. Mazzola. Le CA travaille à tous les niveaux pour rappeler au canton et à la Confédération l'importance d'accélérer la venue du LEX. Ces actions sont entreprises lors de COPIL ou de séances intercommunales (BOC). Il a néanmoins été souligné que l'arrivée de grandes infrastructures ne pouvait être dissociée d'un certain degré d'urbanisation ; 2) Terminus 21 non respecté question de M. Malgioglio. Contact a été pris avec les TPG qui ont répondu que cette gestion permet au conducteur de pouvoir réintégrer l'horaire planifié sans répercussion sur l'ensemble de la journée. Cette pratique est non modifiable. Nous allons recontacter les TPG et l'OCT.
- Sécurité CRI 201 : le comité directeur s'est réuni le 28.07.20 pour examiner le projet de budget 2021. La subvention sera légèrement inférieure à celle de 2020. D'autre part, le capitaine prendra sa retraite à la fin de l'année et sera remplacé par son adjoint. La passation se fera le 7 novembre et la caserne sera ouverte pour l'occasion.
- Fête nationale : la présence de la police municipale a été renforcée, mais à cause de la sécheresse les feux ont dû être interdits.
- Office régional de la protection civile de Lancy-Onex-Confignon : s'est réuni le 26 juin et a informé que 162 civilistes ont été mobilisés durant le semi-confinement pour livraison de médicaments et de masques +gel hydroalcoolique dans les transports publics et les centres d'urgence.
- Police municipale : des rencontres bimensuelles ont été instaurées et le souhait du CA est de travailler à l'élaboration d'un règlement pour les espaces publics, notamment de prévoir des heures de fermeture et autres règles.
- La motion « Souriez, vous êtes filmés » : sera traitée lors d'une prochaine séance de commission.

Communications de Mme Von Gunten-Dal Busco

Mme Von Gunten-Dal Busco propose de communiquer sur 4 points :

1. Verdissement du préau de Cressy : le COVID a contraint à repousser le démarrage du chantier en 2e partie du mois d'octobre.
2. Conférence gratuite le 30 septembre à la salle communale : introduction au principe de zéro déchet et sera suivie de 2 ateliers les 14.10. et 04.11. sur inscription (cf. lien sur le site de la commune).
3. Vélo partage : depuis le 18 août dernier, Genève dispose d'un réseau de vélos en libre service et Confignon est l'une des communes partenaires de cette action en faveur de la mobilité douce. La station sur la place du village accueille 2 vélos, mais pas en permanence, un travail de meilleur équilibrage des stations est en cours pendant une période de rodage.
4. Motion 141 : espaces de liberté pour les chiens. La réponse se trouve sur CMNet, mais en bref on peut dire qu'il existe bel et bien un parc à chiens, derrière la déchetterie au centre du village. Pour Cressy et sous certaines conditions, existe la possibilité de laisser courir son chien aux Evaux. Le CA estime donc qu'il n'est pas nécessaire pour l'heure de créer de tels espaces. Toutefois, cette question pourra être reprise lors d'une discussion sur les espaces publics aux Cherpines.

7 Local de vote : Election du-de la Président-e, du-de la suppléant-e du-de la Président-e, du-de la Vice-Président-e, du-de la suppléant-e du-de la Vice-Président-e pour 2021

M. Barcellini indique que la présidence du local de vote revient pour l'année 2021 à un PDC.

M. Fournier propose Mme Céline Kunz comme présidente du local de vote et M. Uong comme suppléant.

Le Président propose de voter sur cette proposition.

Mme Kunz est élue présidente et M. Uong suppléant à l'unanimité, moins 1 abstention.

Le Président propose alors d'élire un-e Vice-président-e à Demain Confignon.

M. Reverchon propose M. Mottier comme vice-président et Mme Tornare comme suppléante.

M. Mottier est élu vice-président et Mme Tornare suppléante à l'unanimité, moins 2 abstentions.

8. P DM 876 -Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 139'870.- pour les charges de personnel liées aux rappels de cotisations CAP

Mme Uldry Frossard propose d'expliquer ce dépassement dû à des rappels de cotisations du fonds de prévoyance CAP en rappelant que ce fonds est en primauté de prestations et que les cotisations sont calculées en fonction du dernier salaire assuré. Dans les cas de variations de salaire, si les cotisations ordinaires ne permettent pas de couvrir la prestation assurée, un rappel est dû. Ces rappels sont calculés sur la base de l'âge de l'assuré, du montant de l'augmentation, du taux moyen d'activité et du nombre d'années d'assurance. En l'occurrence, il s'agit pour moitié de personnes ayant augmenté leur taux d'activité, ayant passé à un taux de cotisation plus élevé dû à l'âge ou pour une promotion. Typiquement, le passage à un secrétariat général à trois. Ces mouvements n'ont pas été budgétés jusqu'à ce jour, mais il a été demandé à la CAP pour le budget 2021 d'estimer l'impact de tels mouvements.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des groupes.

M. Fournier estime qu'au vu du montant et de sa possible récurrence sur les années à venir, les discussions autour du budget pourront être concomitantes à celle-ci. Il propose donc un renvoi en CFAS.

Mme Stoffel et M. Francey expriment un même souhait de pouvoir travailler ce sujet pour une meilleure compréhension de cet « effet surprise » qui selon eux ne devait être que partiel. Ils demandent donc un renvoi à la CFAS.

Mme Gabus-Thorens rappelle le changement de secrétaire(s)- général-aux et l'urgence de trouver une solution entre septembre et janvier. Mais elle relève aussi qu'à ce moment, le budget était déjà décidé. D'autre part, ce montant découle des statuts des caisses de pension et le CA ne dispose d'aucun choix en la matière.

M. Tournier propose de voter sur le siège en l'absence d'autres choix possibles comme expliqué par Mme Gabus-Thorens.

Le Président propose alors de voter sur le siège. Puis éventuellement sur le renvoi en CFAS.

Le vote sur le siège est refusé par 9 contre, 6 pour et 3 abstentions.

Le renvoi en CFAS est accepté par 13 oui, 3 non et 2 abstentions.

9. P DM 880 – Proposition relative à la délégation de compétences du Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques

Mme Gabus-Thorens rappelle que ce point vient habituellement en début de législature pour permettre au CA de signer les documents notariés lorsque le CM a pris une décision ou sur une série d'objets de peu d'importance et de gestion courante. Cela ne change en rien les compétences du CM.

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier fait une remarque préliminaire, à savoir qu'un petit exposé des motifs aurait été bienvenu, nonobstant le petit résumé du CA. Quant au fond, il propose de voter cette délibération sur le siège, vu le peu d'enjeu.

Mme Froidevaux propose de voter sur le siège et de voter contre cette proposition. La nouvelle législature est pour plus de transparence et cette charge travail apparaît comme raisonnable.

En l'absence d'autres interventions, **le Président fait alors voter sur le siège ce qui est accepté à l'unanimité.**

M. Mottier souhaite savoir combien de cas de délégation de compétences cela représente-t-il en un an ?

Mme Gabus-Thorens l'estime à 3, voire 4 par législature.

M. Fournier demande quid en cas de refus de la délibération, est-ce que le refus est une option ?

Mme Gabus-Thorens ne connaît pas de cas de ce genre, ce serait très compliqué, mais tout est possible. Elle rappelle qu'il s'agit simplement d'une facilité de fonctionnement et rien d'autre.

Mme Uldry Frossard souhaite poser une question à Mme Gabus-Thorens : elle est relative à la construction de l'immeuble à Cressy et pour sauver les arbres. Cette autorisation a justement bénéficié, pense-t-elle, de cette délibération. Entre 2 et 6 m2 situés sur le domaine communal n'ont pas fait l'objet d'une décision du CM qui n'a pas vu le dossier. Dans de tels cas, ne serait-il pas souhaitable que le CM puisse examiner le dossier et se prononcer ? Elle demande donc de préciser si ce cas a bénéficié de cette délégation de compétence ?

Mme Gabus-Thorens informe avoir appris l'histoire des 2 m2 en lisant le dossier... Elle vérifiera et répondra ultérieurement.

Le Président propose alors de voter la délibération.



Législature 2020-2025

Délibération N° 880

Séance du Conseil municipal du 22 septembre 2020

PROPOSITION RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 30, AL 1, LETTRE K, CHIFFRE 4 DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES.

Vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

par 12 oui, 6 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. De charger le Conseil administratif de passer les actes authentiques, concernant :

- a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
- b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
- c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;

- d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
- e) les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2020-2025.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La DM 880 est acceptée par 12 oui et 6 non.

10. P DM 882 - Projet de délibération pour les comptes 2029 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Mme Uldry Frossard relève une erreur dans la délibération. Les charges s'élèvent à CHF 1'460'043.39, les revenus à CHF 2'491'860.19 et le résultat s'établit à CHF 1'031'807.80. D'autre part, manque le rapport de gestion, conformément aux statuts de la FL, il devra être transmis pour la prochaine séance de la commission finances.

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Froidevaux propose un envoi en CFAS pour examiner le rapport de gestion.

M. Fournier rappelle que la CFAS va être saisie du budget ce qui représente un gros travail. Il propose donc d'ajourner cette délibération jusqu'à la prochaine séance et de voter, une fois le rapport transmis, sur le siège.

En l'absence d'autres propositions, **le Président fait voter sur le siège, ce qui est accepté à l'unanimité.** Puis il demande de se prononcer sur un ajournement le temps de recevoir le rapport.

L'ajournement est accepté par 17 oui et 1 abstention.

11. P DM 883 – Projet de délibération pour les comptes 2019 de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite enfance à Confignon

Mme Uldry Frossard informe que les charges et revenus s'élèvent à CHF 2'737'913.99 et rappelle que les charges sont couvertes par la subvention de la commune. Par ailleurs, le dossier est complet.

Le Président fait alors voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier propose à nouveau, étant donné qu'il s'agit d'argent déjà dépensé sous la précédente législature, de voter cette délibération sur le siège.

Mme Froidevaux propose un renvoi en CFAS.

M. Kormann se joint à la proposition de renvoi sur le siège pour des comptes qui ont déjà été approuvés sous l'ancienne législature. Idem pour M. Francey.

Le Président passe alors au vote sur le siège, puis à celui de la délibération.

Le vote sur le siège est accepté par 12 oui et 6 non.

APPROBATION DES COMPTES 2019 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2019 par le Conseil de Fondation,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA SA du 15 avril 2020,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 12 oui, 1 non et 5 abstentions sur 18 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2019 de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance à Confignon, s'élevant aux revenus et aux charges à Fr. 2'737'913.99 laissant apparaître un résultat de Fr. 0.00.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2019 qui présente à l'actif et au passif un montant de Fr. 123'524.19
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite enfance à Confignon s'élève au 31.12.2019 à Fr. 10'000.00.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La DM 883 est acceptée par 12 oui, 1 non et 5 abstentions.

12. P DM 879 – Projet de délibération pour l'acquisition d'un véhicule et d'accessoires (remorque et motofaucheuse) d'un montant de CHF 79'500.-TTC

Mme Von Gunten-Dal Busco explique qu'il s'agit de 3 achats complémentaires pour les services extérieurs. L'exposé des motifs est clair, mais elle souhaite apporter quelques compléments. Il s'agit de remplacer l'actuel pick-up Toyota qui ne peut passer la visite technique et présente de sérieux problèmes de sécurité. Il n'est donc plus utilisé et les plaques ont été rendues récemment. Le véhicule de remplacement proposé est aussi un pick-up, mais avec une seule rangée de sièges. Il est bien adapté au chargement de pièces lourdes. Par ailleurs, il s'agit d'un moteur diesel, car les autres solutions ont été étudiées, mais ne conviennent pas pour des raisons de prix ou de puissance. Le 2^e objet est une remorque qui doit remplacer l'ancienne datant de 1998 et qui présente des problèmes de freinage. Enfin, la motofaucheuse permettra un entretien correct des bords de l'Aire et d'avoir un outil dont la commune ne dispose pas actuellement.

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Eugster propose vu l'extrême urgence de voter sur le siège.

M. Mottier propose de renvoyer en CCE pour un examen des modules supplémentaires.

M. Kormann considère que le dossier a été bien construit et que les alternatives que l'on aurait souhaitées les plus écologiques possibles, doivent aussi répondre à un besoin de réalité pour donner aux services extérieurs les moyens de faire leur travail. Un renvoi en commission risque donc de retarder cet achat et de constituer de surcroît un problème pour les budgets d'investissements qui pourraient encore ce soir passer sur 2020.

M. Tournier fait part d'un questionnement de Voix de Gauche pour une transition écologique et des processus métiers. Il vaudrait la peine d'introduire cette réflexion dans la transition avec les différents services communaux, de réfléchir aux alternatives avec les équipes et d'éviter les considérations purement matérielles pour lesquelles nous ne sommes pas compétents. On souhaiterait donc à Voix de Gauche, une réflexion plus globale et transversale à tous les services, pour questionner les processus métiers dans le sens d'une réappropriation écologique.

M. Mazzola ajoute encore pour Voix de Gauche, que la délibération sur le siège est acceptée, mais aimerait qu'à l'avenir, il y ait une vision planifiée de l'acquisition des véhicules et que les besoins puissent être anticipés. Pour la suite, il est demandé de venir avec une planification du renouvellement des véhicules.

Mme Von Gunten-Dal Busco déclare prendre bonne note de ces réflexions et souhaite revenir sur le vote sur le siège. Il s'agit d'un argument financier, car au vu du grand nombre d'investissements prévus en 2021, faire celui-ci en 2020 allégera d'autant les investissements futurs.

Le Président passe alors au vote sur le siège, puis au vote de la délibération.

Le vote sur le siège est accepté par 12 oui et 6 non.



Législature 2020-2025

Délibération N° 879

Séance du Conseil municipal du 22 septembre 2020

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE ET D'ACCESSOIRES (REMORQUE ET MOTOFACHEUSE) D'UN MONTANT DE CHF 79'500.- TTC

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

Par 11 oui, 5 non et 2 abstentions sur 18 CM présents

- a) D'approuver le crédit d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule de CHF 79'500.- TTC
- b) De comptabiliser la dépense de CHF 79'500.- TTC dans le compte des investissements, rubrique 6150.506, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine administratif.

- c) D'amortir la dépense pour l'acquisition de ce véhicule au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous 6150.330 « amortissement ordinaire du patrimoine administratif de l'an 2021 à 2030 »
- d) De financer cette acquisition par des prélèvements sur les disponibilités communales, d'autoriser le cas échéant, le Conseil administratif à contracter un emprunt auprès d'un établissement de crédit de son choix à concurrence de CHF 79'500.- afin de permettre l'acquisition de ce véhicule.

Le Président : Martin BARCELLINI

Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

La DM 879 est acceptée par 11 oui, 5 non et 2 abstentions.

13. P DM 884 – Projet de délibération quant à la position du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2021, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Mme Uldry Frossard explique que le secrétariat général a travaillé avec les services et a proposé une 1^{ère} version qui présentait un déficit de CHF 900'000.-. Le CA s'est donc réuni à plusieurs reprises avec le secrétariat général et a examiné le budget ligne par ligne pour réduire le déficit au maximum.

Quelques faits et chiffres : il est notoire que la situation financière de Confignon est précaire depuis de nombreuses années et la crise sanitaire qui s'accompagnera d'une crise économique et sociale ne va pas améliorer les finances de la commune. L'équilibre budgétaire est toujours plus difficile à atteindre, des déficits records sont annoncés par la Confédération, les cantons et les villes, avec une incertitude majeure sur les revenus fiscaux. Une importante baisse du Fonds de péréquation des personnes morales est annoncée. La maîtrise des charges de l'administration a été le fait du budget 2020 et des comptes 2019, avec un gel des annuités du personnel. Prévoir des salaires identiques en 2020 est une décision difficile à prendre, mais exigée par la gravité de la situation. Le personnel en a été informé lors d'une séance le 17 septembre dernier, soit avant le CM.

Le déficit prévisible s'élève à CHF 335'000.- et en raison de la réforme sur la fiscalité des entreprises un déficit autorisé de CHF 350'000.- est possible.

Taux des centimes additionnels : il est proposé de les laisser à 47 cts.

Le budget de fonctionnement, les investissements prévus pour les années à venir, ainsi que tous les chiffres importants de la commune sont disponibles dans une présentation PPT annexée.

Objectifs 2021 :

- une gestion rigoureuse des finances et un reporting régulier
- une révision de l'ensemble des contrats d'entretien
- une planification financière liée aux Grands Projets (GP)
- une recherche de sources de financement.

M. Fournier souhaite faire au nom du PDC une déclaration politique sur ce budget. Traditionnellement, les exercices budgétaires à Confignon s'avèrent compliqués avec une alternance de bons et moins bons exercices. Si les charges sont relativement linéaires, les revenus fluctuent beaucoup, particulièrement cette année avec l'entrée en vigueur de la réforme RFFA et bien sûr les conséquences de la crise COVID. Il tient à souligner l'action du magistrat PDC en charge des finances dans la législature précédente qui est parvenu chaque année à rembourser un million de francs de dettes durant toute la législature. C'est un acte fort que l'ensemble du CM a soutenu lors de la législature précédente et qui permettra de soutenir les investissements importants à venir. Pour le PDC il est important de maintenir ces investissements aussi pour les habitants actuels, de maintenir une qualité de vie et de bonnes infrastructures. Il sera intéressant de travailler en commission sur le Plan des investissements et voir comment celui-ci évoluera.

Le budget présenté est déficitaire et sur les mesures fortes présentées au niveau de l'administration, le PDC les comprend et relève que beaucoup de personnes ont souffert des conséquences économiques

du COVID en perdant leur travail ou en étant en RHT. Il souligne encore qu'il ne s'agit nullement d'une défiance envers l'administration et indique que le PDC soutiendra le renvoi de ce budget dans toutes les commissions.

Deux réflexions : le CA a drastiquement réduit les charges là où il le pouvait et il pense qu'il est important que le CM suive aussi le trend. Il rappelle la demande de prises de PV professionnelle, la réflexion sur une augmentation des présences en commissions, ce qui a aussi un impact sur les coûts. Il pense que le CM doit veiller à contenir ses frais et enfin, il relève que les tableaux blancs interactifs refusés se retrouvent à l'OJ et il faudra aussi éclaircir ce point en commission. Le PDC se battra pour maintenir le centime additionnel à 47, également l'impôt pour les chiens. Pour terminer, il propose le renvoi en CFAS et à toutes les commissions concernées par les politiques publiques et impactées par les lignes budgétaires.

Mme Peradotto se déclare surprise d'apprendre que les employés aient déjà été informés du gel des prestations. Il s'agit bien sûr d'une mesure forte et elle trouve que le message est assez négatif de mettre en concurrence le financement des prestations avec ceux qui les exécutent. Elle demande un renvoi à la CFAS.

Mme Froidevaux est pour un renvoi dans les commissions concernées.

M. Francey remercie la conseillère administrative pour ce travail sur le budget et propose également un renvoi dans toutes les commissions, ainsi que le maintien du centime additionnel à 47 cts.

Mme Uldry Frossard tient à préciser que le CM a refusé le crédit d'investissement pour les tableaux interactifs, mais a mis cette charge en fonctionnement. Puis en réponse à **Mme Peradotto**, elle informe que du fait de cette séance publique du CM où le gel des annuités est présenté, il était essentiel d'en informer le personnel préalablement. Mais il a bien été précisé que la décision en reviendrait au CM.

Le Président propose de voter le renvoi dans toutes les commissions.

Le renvoi dans toutes les commissions est accepté à l'unanimité.

M. Fournier précise qu'une commission des finances doit être définie, afin que les commissions hormis la CFAS puissent rendre leurs travaux, avant celle-ci. **Le Président** le remercie et informe qu'il faudra rendre les rapports pour le 18 octobre.

14. P DM 885 – Taxe professionnelle 2021

Mme Uldry Frossard explique que cet impôt est prélevé par les communes conformément à la loi sur les contributions publiques du canton de Genève. Il concerne l'activité commerciale exercée par les personnes morales et les personnes physiques indépendantes, domiciliées sur le territoire communal. Elle est calculée sur le chiffre d'affaires moyen des 2 dernières années, le loyer moyen des locaux occupés professionnellement et l'effectif du personnel. Le CA propose de reconduire le montant de la taxe au minimum de CHF 30.-.

M. Fournier explique que généralement la taxe professionnelle et la délibération sur le FIDU étaient renvoyés ensemble à la CFAS et il propose de faire un vote commun et de renvoyer à la CFAS.

Le Président propose de procéder ainsi s'il n'y a pas d'objection.

15. P DM 886 – Projet de délibération quant à la proposition relative à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Mme Uldry Frossard explique qu'il s'agit d'un fonds intercommunal pour le développement urbain et spécifiquement pour les communes qui doivent construire les nouveaux quartiers du PD Cant. 2030 sous forme de compensation des autres communes. Les communes contribuent donc collectivement à hauteur de 23 millions et le canton verse 2 millions par an. Le montant est déterminé en fonction de la valeur du centime de chaque commune et pour Confignon, le montant s'élève à CHF 210'000.-. Puis, un montant forfaitaire est versé pour chaque nouveau logement créé sur le territoire de la commune, et des allocations destinées au financement d'infrastructures publiques rendues nécessaires pour la réalisation de développements urbains peuvent également leur être allouées, notamment pour la construction d'écoles et d'espaces publics.

Mme Gabus-Thorens ajoute qu'il s'agit d'une loi cantonale avec des montants fixés et obligatoires. On ne peut modifier ces montants et on ne peut refuser de les payer.

Le Président propose de procéder aux votes pour accepter de voter les DM 885 et 886 ensemble, puis sur un renvoi en CFAS.

Le vote conjoint des DM 885 et 886 est accepté à l'unanimité.
Le renvoi de celles-ci en CFAS est accepté à l'unanimité.

16. Proposition de motion M 147 – 100% biologique / zéro pesticides, présentée par Voix de Gauche

M. Mazzola indique que cette motion est née dans la foulée du rapport de la Cour des comptes suite à l'audition relative aux mesures traitant de la biodiversité. Une chute de cette dernière à Genève était mentionnée et une tendance a émergé avec le Jardin botanique, la Ville de Genève et la commune de Lancy et d'autres communes, pour passer dans l'entretien de leurs espaces verts à du 100% biologique. A Confignon, les produits phytosanitaires sont encore employés, bien qu'en diminution. Partant de ces constats, la motion propose 4 mesures :

- introduire dans un règlement municipal sur les espaces verts la volonté de passer à un entretien 100% biologique
- planifier l'obtention du label « Bourgeon » de Bio Suisse
- soutenir des campagnes d'information (Charte des jardins par ex.)
- mise en place d'un programme d'incitation pour les espaces verts privés de la commune

Le Président le remercie et fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Reverchon propose un renvoi en CDEE.

MM. Francey et Eugster partagent cette proposition de renvoi à la CDEE et le Président passe au vote.

Le renvoi en CDEE est accepté à l'unanimité.

17. Proposition de Motion M 148 – L'Aire, poumon de Confignon, déposée par Félicien Mazzola, Vincent Tournier et Julie Peradotto

M. Mazzola rappelle que cette motion fait suite à deux interpellations du CM par Voix de Gauche relatives à des pollutions de l'Aire et dont les réponses ne nous ont pas satisfaits. Une autre motion va d'ailleurs dans le même sens et pourrait rejoindre celle-ci. Cette motion demande au CA de contacter ses homologues des communes concernées afin d'entreprendre une action commune. La seule instance à même de mener une telle action étant le Conseil d'Etat pour interpellier ses homologues français et pour mettre en place des actions efficaces au niveau de l'agriculture. La motion demande donc de se mettre ensemble pour établir une thématique à l'OJ du canton.

Le Président le remercie et fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Reverchon propose un renvoi en CDEE. Il ajoute qu'un projet de motion intercommunale circule déjà réunissant toutes les communes riveraines de l'Aire et trouve qu'il serait judicieux de la rejoindre. Une discussion en CDEE sera très intéressante pour examiner ce point.

M. Francey relate des discussions au sein du PLR faisant état de démarches du CA pour protéger l'Aire. Il pense qu'un point de situation ne serait pas inutile avant de voter la motion.

Mme Von Gunten-Dal Busco confirme que des discussions au sujet de l'Aire et de sa préservation ont bien lieu, mais pas forcément au sujet de l'eau. Une intervention a eu lieu suite à une rupture de canalisation cet été, mais il n'y a encore eu aucune démarche faite sur ce sujet, même si par ailleurs des démarches sur d'autres points sont en cours.

Le Président passe au vote sur un renvoi en CDEE.

Le renvoi en CDEE est accepté à l'unanimité.

18. Proposition de Motion M 149 – *Urgence climatique et gestion des déchets : vive les « R »*, déposée par Félicien Mazzola, Vincent Tournier et Julie Peradotto

M. Mazzola indique que cette motion fait suite à de nombreuses discussions en commission relatives à la gestion des déchets et la gestion des éco-points. Partant de là, il a semblé intéressant de réfléchir à comment utiliser ces éco-points et éviter une taxe au sac. Une approche globale englobant les éco-points, le recyclage, l'économie circulaire et la pédagogie à faire. Elle est demandée au CA.

Le Président le remercie et fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Reverchon propose un renvoi en CDEE.

Le Président passe au vote sur un renvoi en CDEE.

Le renvoi en CDEE est accepté à l'unanimité.

19. Proposition de Motion M 153 – *Remplacement des arbres et arbustes abattus le long du chemin Pontverre et autour de la salle communale*, déposée par Frédéric Reverchon

M. Reverchon constate que l'on assiste à une disparition progressive des arbres et qu'une politique concrète pour en remettre et augmenter leur nombre au centre du village est nécessaire.

Le Président le remercie et fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Tournier propose un renvoi au CA.

Mme Froidevaux propose un vote sur le siège.

Le Président passe au vote sur un renvoi au CA.

Le renvoi au CA est accepté à l'unanimité.

20. Proposition de Motion M 154 – *Pour le suivi de la qualité de l'eau et de l'Aire*, déposée par Frédéric Reverchon

M. Reverchon a été surpris d'apprendre que certains cours d'eau comme l'Allondon faisaient l'objet de mesures mensuelles diverses. L'Aire qui connaît une grande fréquentation n'en connaît aucune, ce qui ne permet pas d'en suivre l'état. Il estime que ce serait une chose à faire et d'en informer la population.

Le Président le remercie et fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier propose que cette motion soit renvoyée en CDEE et fusionnée avec la motion 154 qui traitait de la qualité de l'eau de l'Aire.

M. Mazzola partage cette position de motion globale.

Le Président passe au vote sur un renvoi en CDEE et fusion des deux textes des motions.

Le renvoi en CDEE d'une motion globale est accepté à l'unanimité.

21. Proposition de Motion M 156 – Pour la création d'une police municipale sur la Commune de Confignon, déposée par Xavier Francey, Nicole Roerich et Isabelle Stoffel

M. Francey indique que cette proposition faisait déjà partie du programme de campagne du PLR. Au vu des incivilités de cet été dans le quartier de Cressy et le fait que Confignon doit travailler avec la police municipale de Bernex-Onex pour notre sécurité, il nous paraît nécessaire d'avoir notre propre police, plus proche des habitants et plus simple pour gérer les problèmes advenant sur la commune.

Le Président le remercie et fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Tournier estime qu'il serait intéressant de revoir la convention avec Bernex en priorité, avant d'examiner la pertinence d'une police propre. Puis il propose de renvoyer en CFAS.

Mme Froidevaux propose un renvoi en CFAS.

Mme Peradotto aimerait que l'on examine le sentiment d'insécurité à la lueur des conditions sociales et propose un renvoi en CSSSV.

Le Président passe au vote sur les renvois en CFAS et en CSSSV.

Le renvoi en CFAS est accepté à l'unanimité.

Le renvoi en CSSSV est accepté à l'unanimité.

22. Pétition PE – Sauvons les arbres de Cressy – Confignon ! à l'intention du Conseil Municipal de Confignon

Le Président informe avoir reçu cette pétition adressée au CM dont il lit un bref extrait. Puis il rappelle que le CM a le choix entre 4 possibilités :

- le renvoi en commission habilitée à traiter un sujet analogue ou proche
- le renvoi au CA
- l'ajournement
- le classement

Mme Froidevaux souhaite tout d'abord expliquer de quoi on parle. Il s'agit du quartier de Cressy, 9-11 rue René-Jollien où une menace d'abattre 16 arbres, dont 4 centenaires, existe à cause de la construction d'un home. Ce projet concerne la dernière parcelle constructible du PLQ de Cressy, PLQ qui prévoyait à l'origine la conservation de cet ensemble d'arbres. Néanmoins le permis de construire a été délivré et l'abattage autorisé, alors qu'il est avéré que Cressy manque de verdure et a un côté très minéral. Elle rappelle que la commune va déboursier CHF 762'000.- pour reverdir le préau de l'école juste à côté. L'abattage de ces arbres est donc en contradiction avec ces efforts déployés par la commune. L'Etat a publié son plan biodiversité 2020-2030 et sa stratégie prévoyant de laisser plus de place au végétal dans

l'aménagement du territoire. Ce projet prévoit l'abattage de tous ces arbres en raison d'une dalle de béton prévue pour le parking et s'il est prévu de replanter des arbres, ce sera sur 50cm de terre...Il est néanmoins possible de construire un immeuble sur cette parcelle en respectant le PLQ et en conservant les arbres. La recourante demande donc de protéger ces arbres, ne s'oppose pas à la construction de l'immeuble, mais demande juste le respect du PLQ de Cressy.

Une pétition va être déposée au Grand Conseil avec 946 signatures et nous proposons de renvoyer ce dossier en CAM et en CDEE.

M. Fournier se réfère aux informations de la magistrate sur cette situation qui indiquait que le CM ne pouvait intervenir dans une décision de justice. Vu la question de séparation des pouvoirs évidente, il propose un renvoi en commissions pour mener une réflexion plus large en matière d'abattages d'arbres. Si la pétition devait revenir en CM, il souhaite qu'il n'y ait pas de soutien clair aux recourants, tel que formulé sur cette pétition, car cela pose un problème de séparation des pouvoirs.

M. Tournier indique que Voix de Gauche partage ce qui vient d'être dit. Le processus juridictionnel est en cours et nous devons le respecter. Mais ne nous méprenons pas, Voix de Gauche aime les arbres et ne souhaite pas que l'on abatte des arbres si cela n'est pas justifié. D'autre part, il a été dit en début de séance que les arbres qui pourraient être gardés, le seront et il veut croire à cette parole. Il propose donc d'ajourner la pétition jusqu'à la décision de la Chambre administrative de la Cour de justice.

M. Reverchon considère qu'il s'agit d'un dossier politique, soit nous voulons des arbres, soit nous n'en voulons pas. C'est aujourd'hui que les jeunes descendent dans la rue et c'est maintenant que nous devons nous positionner sur notre patrimoine arboré. Nous pouvons imaginer respecter d'autres exigences et modifier des projets pour apporter un réel ajout à la qualité de vie. Il rappelle que tout ce qui est vert permet de diminuer l'agressivité sociale qui coûte si cher à gérer à Cressy.

M. Fournier relève que la question n'est pas sur le fond, car sur la problématique nous sommes tous d'accord, mais le problème revient à la forme et le PDC soutient la proposition d'ajournement formulée par Voix de gauche.

Mme Froidevaux pense qu'il faut dissocier deux sujets différents : le sujet et le recours. Aujourd'hui il faut se demander si le CM de Confignon veut soutenir la sauvegarde de ces 26 arbres et elle pense que nous avons notre mot à dire.

M. Tournier fait remarquer que la pétition demande les deux et qu'ils sont liés.

M. Kormann rappelle que la pétition s'intitule « Soutien au 2^e recours à la Chambre administrative de la Cour de la justice ». C'est de cela que l'on parle et pas des arbres. Pour sa part et pour Voix de Gauche, nous considérons que ce n'est pas notre rôle que de soutenir un recours auprès d'un tribunal.

Mme Uldry Frossard comprend ce souci, mais explique que la pétition est mal formulée. Il faut comprendre que les recourants n'ont pas l'expérience pour rédiger des pétitions. Néanmoins, au fond, ce que les pétitionnaires demandent c'est bien la préservation des arbres. Si le CM vote aujourd'hui l'ajournement, il doit savoir que ces arbres seront condamnés. Il n'y aura plus aucune solution. Le CM a aujourd'hui l'occasion de se prononcer en toute connaissance de cause, alors qu'il n'a pu le faire en 2018. Un renvoi en CDEE pour en discuter constituerait un vrai signal fort pour la préservation de ces arbres. On peut construire cet immeuble, sans devoir abattre tous ces arbres et elle ne comprend pas Voix de Gauche qui soutient la construction d'un parking ! Encore une fois, un ajournement, c'est la condamnation de tous ces arbres et nous devrions pouvoir en discuter en CDEE.

Mme Gabus-Thorens rappelle que la séparation des pouvoirs est un principe fondamental de la démocratie. Aujourd'hui, ce qui est demandé c'est de prendre une décision en commission et de l'envoyer dans un tribunal pour dire au juge qu'il a des lois à appliquer, mais que nous, nous désirons faire autre chose. Idem avec le Grand Conseil. Il s'agit là d'une violation caractérisée du principe de la séparation des pouvoirs. En fait, ce qui est demandé aujourd'hui à la commune de Confignon, c'est d'essayer d'influencer la justice et le Grand Conseil.

Mme Froidevaux rappelle que si le permis de construire a été délivré, c'est parce que, à l'époque, Confignon n'a pas donné un préavis défavorable par rapport à l'abattage de ces 26 arbres, et si cela avait été fait, il n'y aurait probablement pas eu de permis de construire. De plus, le CM ne s'est pas prononcé sur ce point. Aujourd'hui, ce qui est demandé, c'est simplement de sauver ces 26 arbres. Sans jouer sur les mots, si on veut sauver ces arbres, alors il faut renvoyer ce projet en commission.

M. Fournier rappelle qu'en juin, nous avons juré d'être fidèle à la République et d'obéir à la Constitution et aux lois, cela comprend la séparation des pouvoirs. Tout le monde est d'accord de soutenir les arbres et n'en déplaît à **Mme Uldry Frossard** qui relève que la pétition est mal rédigée, la lettre fait foi et le soutien qui serait apporté à cette pétition porte sur le recours exclusivement et non sur l'abattage des arbres. Il demande ensuite à clore le débat vu l'heure avancée.

Le Président rappelle que ce n'est pas le rôle du CM de débattre si c'est légal ou pas, pour cela, il y a des possibilités de recours. Il propose de passer au vote sur un ajournement de la pétition, ou un renvoi en commission.

Mme Uldry Frossard ne peut que regretter la direction dans laquelle on se dirige et rappelle qu'un renvoi en commission pourrait aussi signifier le vote d'une résolution par la commission. Nous ne serions pas obligés de soutenir la pétition, mais nous pourrions décider en commission de rédiger une résolution pour essayer de préserver ces arbres. Ce pourrait être une solution pour tomber d'accord.

M. Fournier rappelle que la proposition d'ajournement clôt la discussion jusqu'au traitement de la justice, qu'il ne s'agit pas d'une proposition de classement. Puis, en ce qui concerne la proposition faite par **Mme Uldry Frossard**, il suggère que la commission concernée s'auto-saisisse d'une problématique en lien avec l'abattage des arbres et mène une réflexion sur cette problématique. Mais sans aucun lien avec la pétition et son fond.

Le Président passe au vote de l'ajournement.

L'ajournement est accepté par 12 voix pour et 6 contre.

23. Questions

Néant.

24. Question écrite QE 146 – Publicité dans l'espace public, quid des campagnes politiques ? déposée par Voix de Gauche

Le Président lit la question et passe la parole à son auteur pour demander s'il attend une réponse écrite ce qui est confirmé.

25. Question écrite QE 150 – Rémunération et taux d'activité professionnelle des Conseillères administratives, déposée par Voix de Gauche

Le Président lit la question et passe la parole à son auteur pour demander s'il attend une réponse écrite ce qui est confirmé.

Mme Uldry Frossard demande si le taux d'activité comprend aussi les heures passées en conseil d'administration, en commissions ou autres comités ? ou présidences d'associations ? **Le Président** lui propose de poser sa question par écrit, le CM n'étant pas supposé répondre sur les questions.

26. Question écrite QE 151 – Adjudication du mandat d'architecte pour la réhabilitation de l'annexe de la mairie, déposée par Frédéric Reverchon

Le Président lit la question et passe la parole à son auteur pour demander s'il attend une réponse écrite ce qui est confirmé.

Mme Gabus-Thorens relève qu'il a déjà été répondu à cette question lors du dernier CM. Elle demande si la réponse qui figure dans le procès-verbal est suffisante ?

M. Reverchon indique que le document n'était pas disponible sur CMNet et que les éléments dont il dispose sont imprécis.

27. Question écrite QE 152 – Demande de désaffectation du domaine public communal dans le cadre du projet de construction 111'265, déposée par Frédéric Reverchon

Le Président lit la question et passe la parole à son auteur pour demander s'il attend une réponse écrite ce qui est confirmé.

28. Question écrite QE 155 – Construire : pourquoi ? Pour qui ?, déposée par Demain Confignon

Le Président lit la question et passe la parole à son auteur pour demander s'il attend une réponse écrite ce qui est confirmé.

M. Mazzola relève que dans l'art. 5 al. 3 du règlement du CM, il est écrit qu'il n'y a pas de discussion ou de vote, ni sur la question, ni sur la réponse.

29. Propositions individuelles et divers

Néant.

M. Tournier aimerait faire part d'une question relative aux échanges de ce soir : est-ce qu'un conseiller administratif peut poser une question à un autre conseiller administratif, en plenum?

Mme Gabus-Thorens répond qu'il y sera réfléchi et répondu une autre fois.

Le Président lève la séance à 23H45.



Martin BARCELLINI

Président



Félicien MAZZOLA

Secrétaire

Annexe : Présentation projet de Budget 2021

Projet de Budget 2021

Séance du Conseil municipal

22 septembre 2020



Commune
de **Confignon**

Généralités

- Situation financière précaire depuis une dizaine d'années
- Crise sanitaire sans précédent accompagné d'une crise économique et sociale
- Equilibre budgétaire toujours plus difficile à atteindre
- Déficits records jamais enregistrés annoncés par la Confédération, les cantons et les villes
- Incertitudes majeures sur les revenus fiscaux
- Baisse du Fonds de péréquation des personnes morales
- Maîtrise des charges au niveau du budget 2020 et des comptes 2019
- Gel de l'annuité, salaires du personnel identiques à 2020
- Déficit prévisible de 335'000 F autorisé par le canton en raison des pertes liées à RFFA



Commune
de Confignon

Globalement DM 884: Les décides chiffrés

FISCALITE

- Centime maintenu à 47 centimes

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- Charges 15 424 838.95 F
- Recettes 15 089 838.95 F
- **Excédent de charges -335 000.00 F**

INVESTISSEMENTS

- Investissements nets 4'657'000.00 F
- Autofinancement 2'679'234.00 F
- Insuffisance 1'977'766.00 F



Commune
de Confignon

Globalement Comparatifs

Solde du compte 2018	Solde du compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart en Francs 2021
15 447 980.66	15 481 724.05	15 284 520.00	15 424 838.95	140 318.95
15 467 174.06	16 193 567.22	14 934 520.00	15 089 838.95	155 318.95
19 193.40-	711 843.17-	350 000.00	335 000.00	15 000.00-

- Aux charges, +0.92% par rapport au BU2020
- Aux recettes, +1.04% par rapport au BU2020

Revenus

En général:

	Solde du compte 2018	Solde du compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart en Francs 2021
REVENUS GLOBAUX	15 467 174.06	16 193 567.22	14 934 520.00	15 089 838.95	155 318.95
REVENUS FISCAUX	12 858 497.43	12 500 609.35	12 284 169.00	12 219 470.00	64 699.00-
TAXES	609 889.19	687 503.84	530 396.00	583 096.00	52 700.00
AUTRES TAXES	33 858.81	32 277.21	5 000.00	5 000.00	0.00
REVENUS FINANCIER	867 952.53	763 545.01	738 160.00	706 360.00	31 800.00-
REVENUS DE TRANSFERTS	1 130 834.91	2 349 943.71	1 381 795.00	1 580 912.95	199 117.95

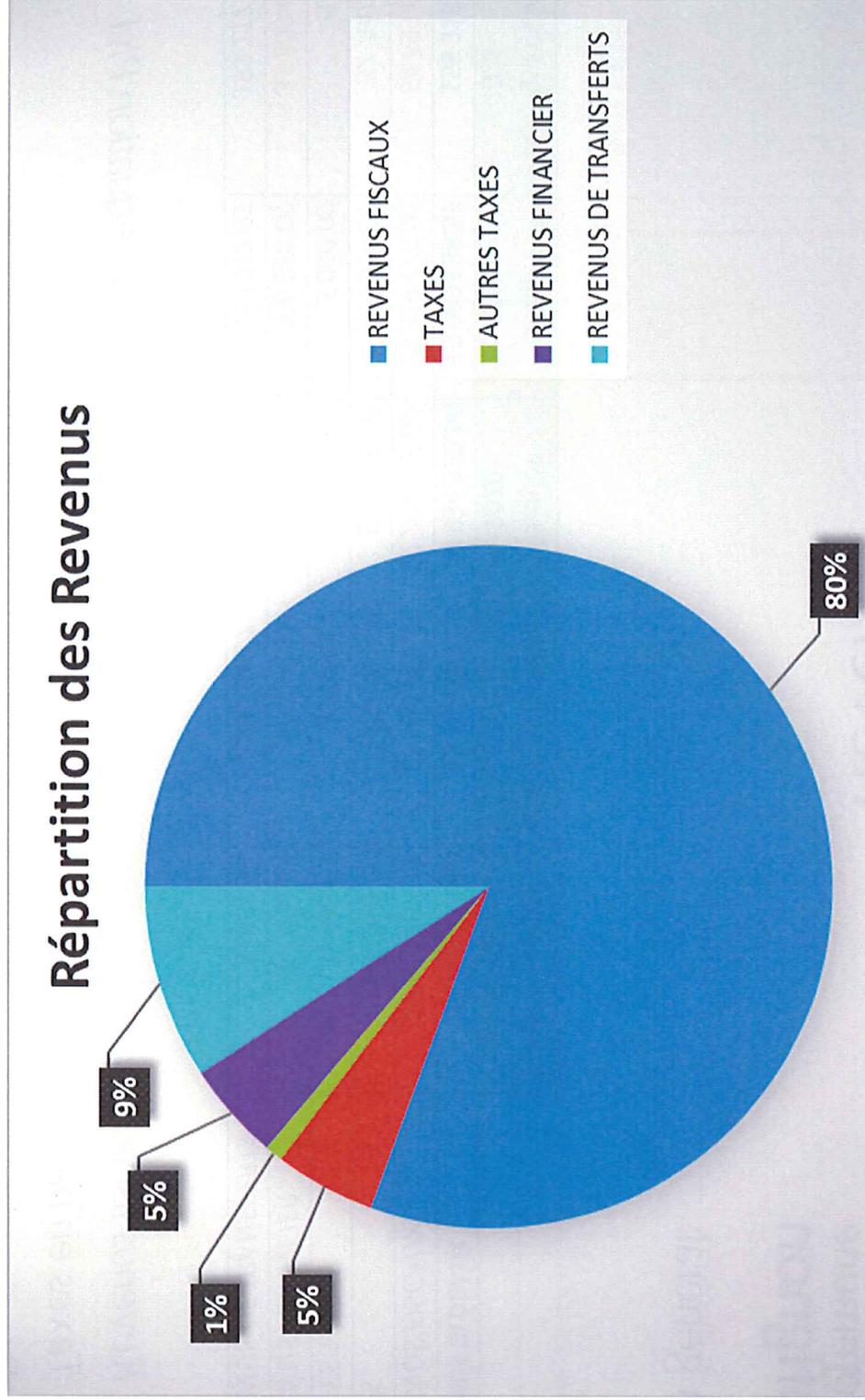
- Revenus fiscaux en baisse impactés par la baisse du Fonds de péréquation PM
- Taxes en hausse dues aux concessions du cimetière et billetterie
- Revenus financiers en diminution dus à la baisse de la redevance SIG



Commune
de **Confignon**

Revenus

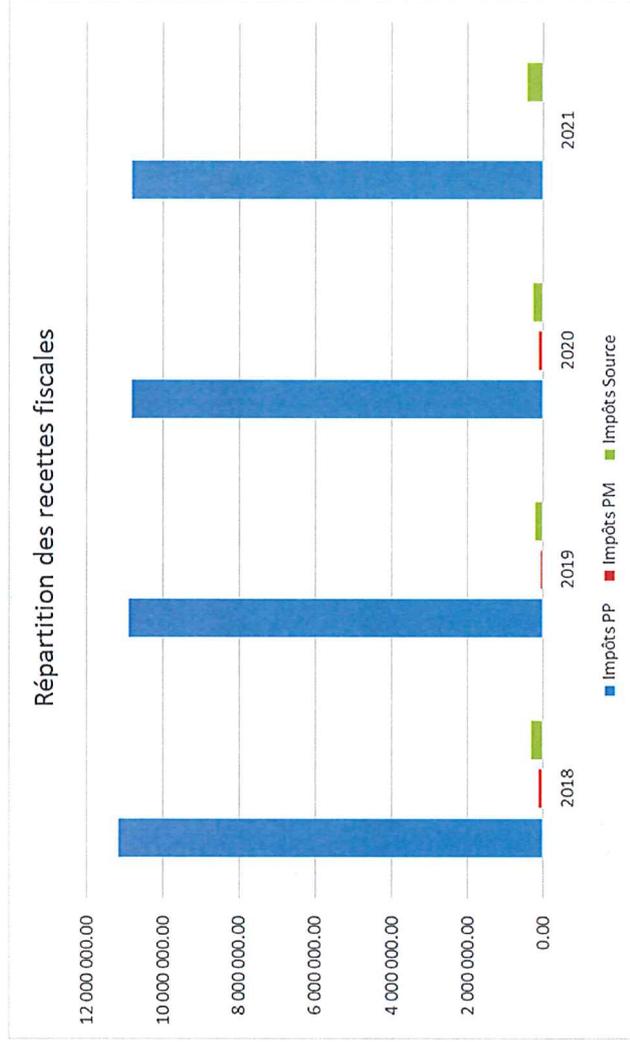
En général:



Revenus

Recettes fiscales:

	Solde du compte 2018	Solde du compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart en Francs 2021
Impôts PP	11 181 758.15	10 917 536.20	10 828 275.00	10 845 485.00	17'210 CHF
Impôts PM	114 981.20	54 379.40	94 000.00	36 989.00	- 57'011 CHF
Impôts Source	329 805.83	210 965.31	263 800.00	416 984.00	153'184 CHF



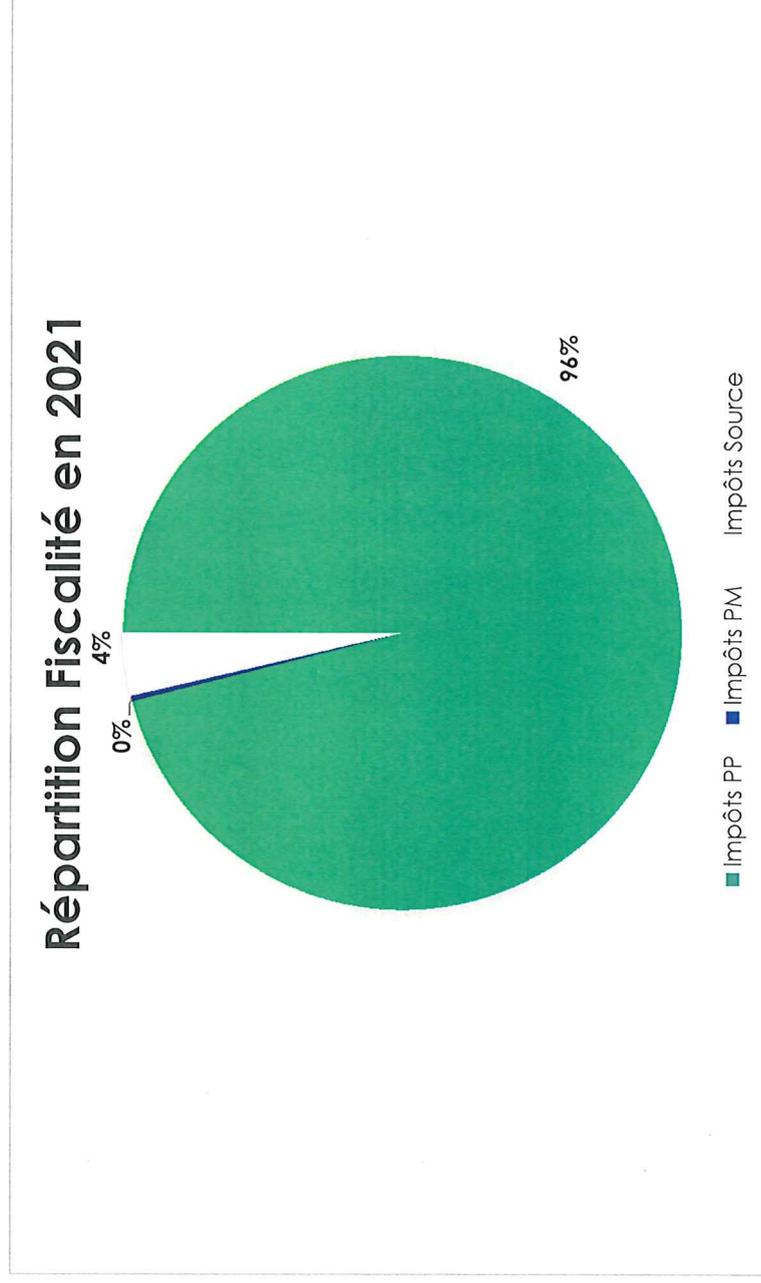


Commune
de **Confignon**

Revenus

Recettes fiscales:

- Une assiette fiscale déséquilibrée



Revenus

Taxes:

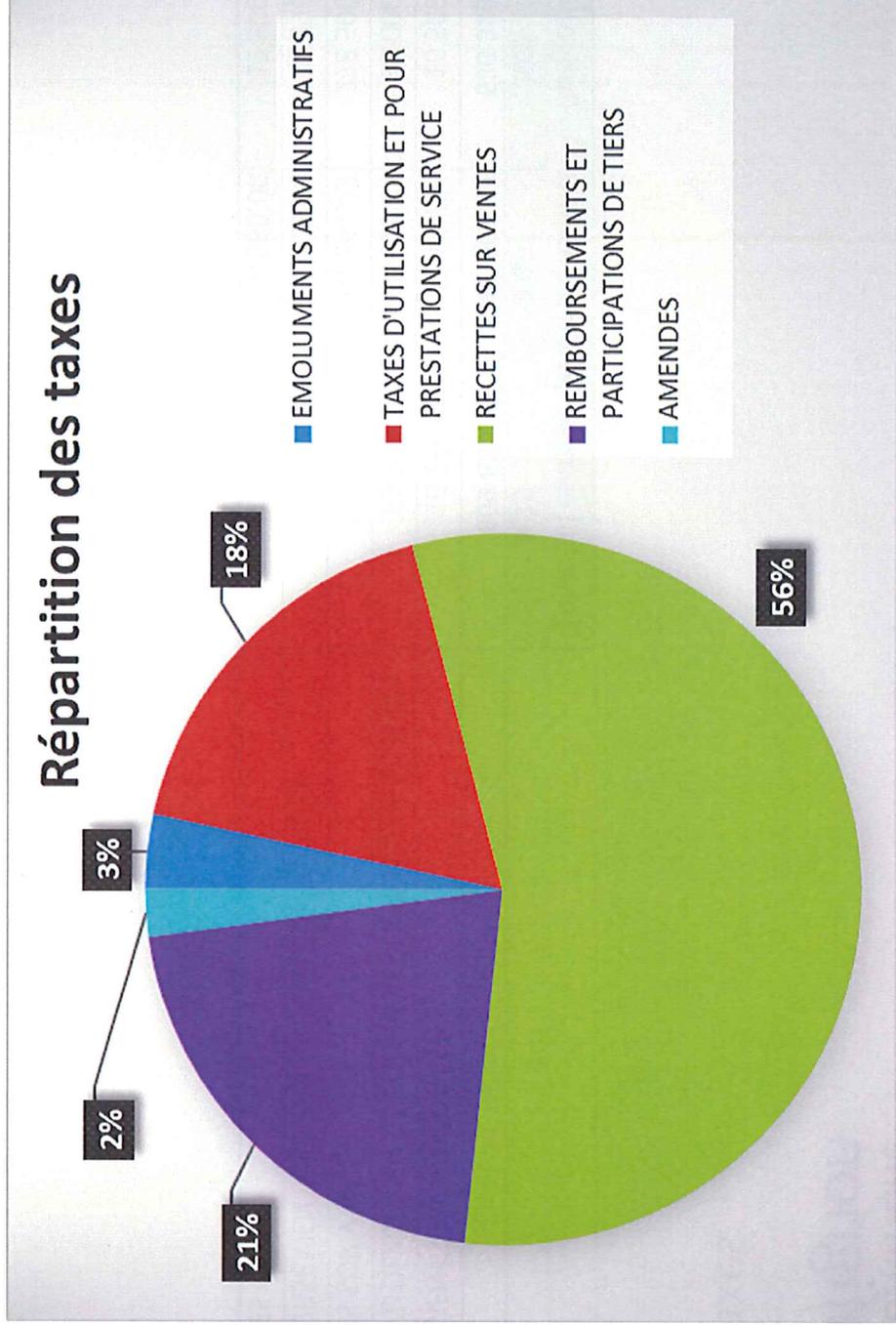
	Solde du compte 2018	Solde du compte 2019	Budget 2020	Budget 2021
TOTAL	609 889.19	687 503.84	530 396.00	583 096.00
EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS	16 290.00	17 473.25	16 500.00	19 500.00
TAXES D'UTILISATION ET POUR PRESTATIONS DE SERVICE	66 849.70	92 618.45	99 000.00	101 300.00
RECETTES SUR VENTES	317 733.68	301 841.73	278 500.00	322 500.00
REMBOURSEMENTS ET PARTICIPATIONS DE TIERS	162 667.00	236 713.20	118 896.00	122 296.00
AMENDES	12 490.00	6 580.00	12 500.00	12 500.00



Commune
de **Confignon**

Revenus

Taxes:



Charges

Globalement:

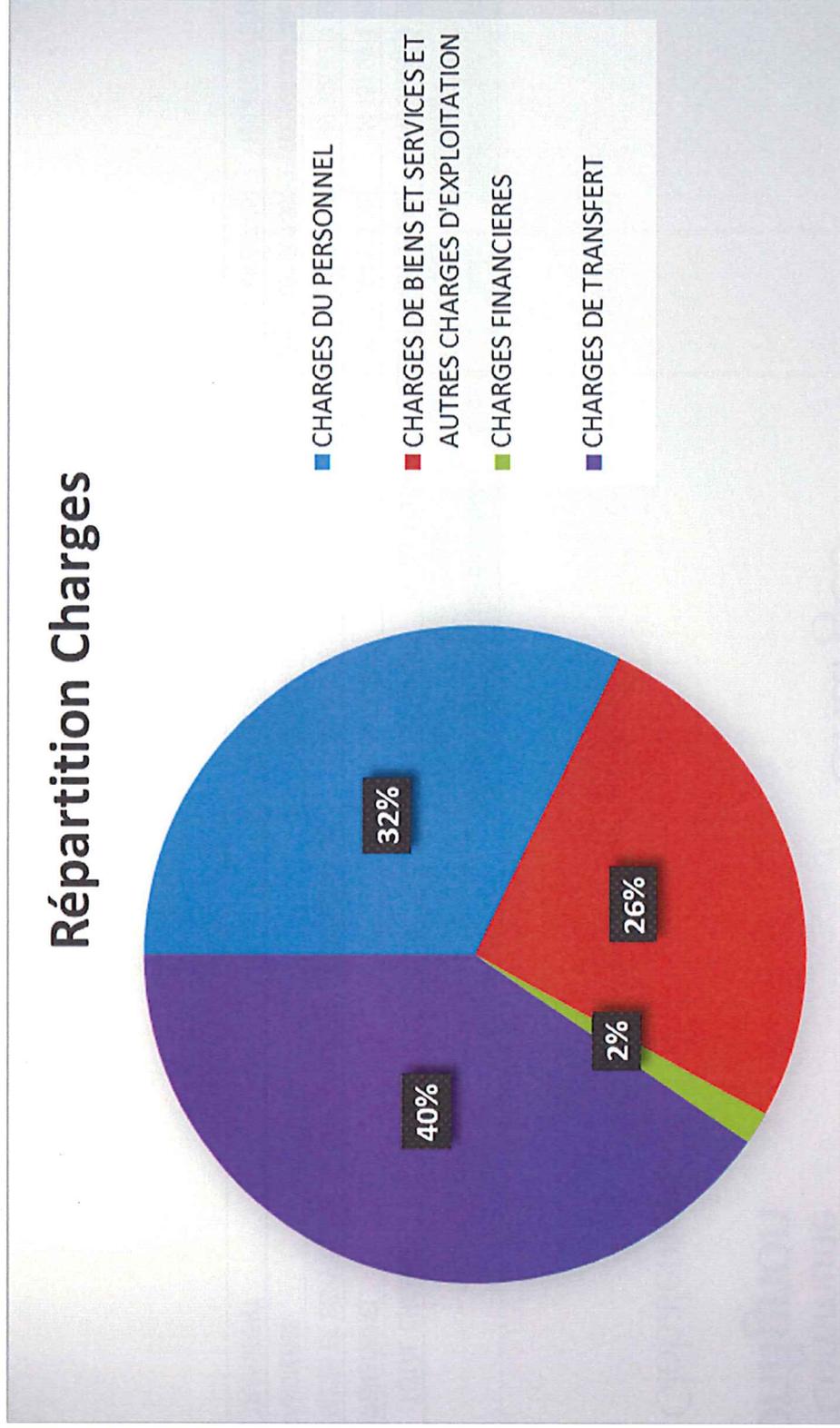
	Solde du compte 2018	Solde du compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart en Francs 2021	Ecart en % 2021
TOTAL CHARGES	15 447 980.66	15 481 724.05	15 284 520.00	15 424 838.95	140 318.95	0.92%
CHARGES DU PERSONNEL	4 024 978.57	4 037 553.00	4 050 714.00	4 094 865.99	44 151.99	1.09%
CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	3 763 480.20	3 720 293.14	3 250 684.51	3 300 081.14	49 396.63	1.52%
CHARGES FINANCIERES	313 394.60	304 660.88	307 000.00	201 000.00	106 000.00-	-34.53%
CHARGES DE TRANSFERT	4 658 059.55	4 846 589.85	4 989 183.08	5 149 657.45	160 474.37	3.22%



Commune
de **Confignon**

Charges

Globalement:



Charges

Charges personnel (Natures 30):

	Solde du compte 2018	Solde du compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart en Francs 2021
Conseil Municipal	57 183.75	43 742.15	74 500.00	67 500.00	7 000.00-
EXECUTIF	232 010.45	238 097.45	268 725.00	289 900.00	21 175.00
SERVICES GENERAUX AUTRES	915 400.35	707 329.85	654 354.00	663 206.00	8 852.00 A
SCOLARITE OBLIGATOIRE	659 894.50	685 427.15	668 771.00	674 371.00	5 600.00 B
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES	544 005.40	549 784.05	575 791.00	580 891.00	5 100.00 C
SECURITE SOCIALE	195 788.57	276 416.65	224 744.00	224 723.98	20.02-
TRANSPORTS	487 059.85	522 963.05	518 219.00	523 219.00	5 000.00 D
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	548 631.80	582 184.85	590 982.00	596 427.01	5 445.01 E

A: Augmentation due provision rattrapage CAP

B: Augmentation due provision rattrapage CAP

C: Augmentation due provision rattrapage CAP

D: Augmentation due provision rattrapage CAP

E: Augmentation due provision rattrapage CAP (Cette fonction tient également compte de partie services de voirie, cimetièrre, déchets)

Charges

Biens et services:

	Solde du compte 2018	Solde du compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart en Francs 2021
Conseil Municipal	53 787.32	38 723.98	72 500.00	38 400.00	34 100.00-
EXECUTIF	12 379.00	16 039.90	37 500.00	21 200.00	16 300.00-
SERVICES GENERAUX AUTRES	544 636.98	581 087.59	531 250.00	565 200.00	33 950.00
SCOLARITE OBLIGATOIRE	785 680.27	783 674.58	766 650.00	843 600.00	76 950.00
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES	390 419.14	431 927.30	428 520.00	430 700.00	2 180.00
SECURITE SOCIALE	76 941.30	75 782.95	89 844.00	86 344.00	3 500.00-
TRANSPORTS	374 900.01	360 557.22	350 064.00	363 364.00	13 300.00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	885 948.38	925 799.49	921 500.00	901 600.00	19 900.00-
FINANCES ET IMPOTS	628 356.55	495 366.03	37 366.51	38 873.14	1 506.63

Services généraux: augmentation due à la prime de puissance chaudière salle communale et matériel informatique

Scolarité obligatoire: augmentation due au restaurant scolaire

Charges

Transferts de Charges

	Solde du compte 2018	Solde du compte 2019	Budget 2020	Budget 2021	Ecart en Francs 2021
SERVICES GENERAUX AUTRES	89 356.00	100 422.60	112 004.00	115 288.00	3 284.00
ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	796 848.50	818 786.85	887 507.00	907 876.00	20 369.00
SCOLARITE OBLIGATOIRE	491 819.80	633 219.00	550 292.00	614 425.00	64 133.00
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES	346 439.19	355 323.16	334 785.00	337 790.00	3 005.00
SECURITE SOCIALE	2 428 539.88	2 441 666.49	2 615 183.08	2 682 110.00	66 926.92
TRANSPORTS	58 528.00	54 031.00	56 987.00	56 987.00	0.00
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	14 709.10	14 744.35	14 642.00	14 770.45	128.45
FINANCES ET IMPOTS	431 819.08	428 396.40	417 783.00	420 411.00	2 628.00

Ordre et sécurité: augmentation police du stationnement

Scolarité obligatoire: augmentation participation GIAP

Sécurité sociale: augmentation subvention petite enfance



Commune
de Confignon

Conclusion

- PB 2021 stable au niveau des charges
- Salaires du personnel identiques à 2020
- Charges Biens et Services à flux tendu
- Recettes à la hausse en prenant en compte l'intégralité des recettes sur l'impôt à la source
- Fonds de péréquation des personnes morales à la baisse
- Incertitude sur les effets de la crise sanitaire

Objectifs 2021

- Gestion rigoureuse des finances et reporting régulier
- Révision de l'ensemble des contrats d'entretien
- Planification financière liée aux Grands projets
- Recherche de ressources de financement